

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE DE 1 POSTE
D'ATTACHE A TEMPS NON COMPLET
DGA COHESION TERRITORIALE
ET APPUI AUX COMMUNES
POLITIQUE DE LA VILLE

DGA Ressources et relations aux administrés
- Ressources humaines et appui managérial - NP
N° 2022 - D - 146

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23 1°,
- Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du service politique de la ville,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire de 1 poste d'attaché à temps non complet (9/35^{ème}) au sein de la DGA Cohésion territoriale et appui aux communes au service politique de la ville pour la période du 9 mai au 31 mai 2022.

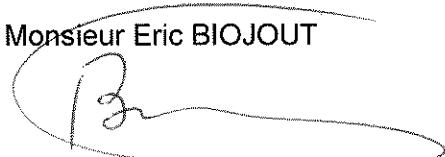
Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 4 mai 2022
Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du bureau

Monsieur Eric BIOJOUT



Certifié exécutoire reçu en
Préfecture le : 06 MAI 2022
Publié ou notifié
Le : ~ 9 MAI 2022